



SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Jean-Brice JOLY
Anthony PETER
Frédérique DROIN
Pascale GENTIL
Géraldine PETER
Florian JOLY

ASS. AU COCON DE L'OUEST
RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2023



11, rue GUILLOUD
69442 LYON CEDEX 03
04 72 68 87 87

SAS AU CAPITAL DE 100 450 €
INSCRITE À LA CREC LYON-RIOM
349 900 480 RCS LYON

www.ekylis.com



ASS. AU COCON DE L'OUEST

Association régie par la loi du 1^{er} janvier 1901
Siège social : 30 avenue du point du jour - 69005 LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée Générale,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **AU COCON DE L'OUEST** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATION DU RAPPORT FINANCIER ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX ADHÉRENTS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ENTITÉ RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les



informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Lyon, le 29 mars 2024

Le commissaire aux comptes

EKYLIS AUDIT

Anthony PETER



ASS. AU COCON DE L'OUEST

Association régie par la loi du 1^{er} janvier 1901
Siège social : 30 avenue du point du jour - 69005 LYON

ANNEXE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2023

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies ans les comptes annuels ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			Au 31/12/2022
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	2 964	2 964		
Autres immobilisations incorporelles	22 572	22 572		
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	9 869	5 884	3 985	2 019
Autres immobilisations corporelles	90 164	67 139	23 025	33 735
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	95		95	95
TOTAL I	125 665	98 560	27 105	35 849
Comptes de liaison	II			
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et encours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 633		2 633	3 940
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	53 686		53 686	48 620
Valeurs mobilières de placement	40 000		40 000	
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	107 938		107 938	146 054
Charges constatées d'avance	544		544	232
TOTAL III	204 801		204 801	198 846
Frais d'émission des emprunts	IV			
Primes de remboursement des obligations	V			
Ecarts de conversion actif	VI			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	330 466	98 560	231 906	234 695

Bilan Passif

	31/12/2023	31/12/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	113 319	113 319
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	71 001	81 262
Excédent ou déficit de l'exercice	-6 044	-10 262
	Situation nette	178 275
		184 320
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	14 747	19 579
Provisions réglementées		
	TOTAL I	193 023
	II	203 899
Comptes de liaison		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
	TOTAL III	
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
	TOTAL IV	
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 758	7 986
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	29 125	22 810
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
	TOTAL V	38 883
	VI	30 796
Ecart de conversion passif		
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	231 906
		234 695

Compte de résultat

	31/12/2023	31/12/2022
Produits d'exploitation		
Cotisations	460	540
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	240 179	178 960
- dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	96 886	139 845
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	61	1 774
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	71	51
	TOTAL I	337 657
		321 170
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	20 744	19 443
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	44 403	45 693
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	4 049	4 006
Salaires et traitements	209 228	189 207
Charges sociales	61 835	59 575
Dotations aux amortissements et dépréciations	11 649	8 901
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	364	515
	TOTAL II	352 272
		327 340
	RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-14 616
		-6 170
Produits financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	2 578	897
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL III	2 578
		897
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL IV	
	RESULTAT FINANCIER (III - IV)	2 578
		897
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	-12 038
		-5 273

Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels

Compte de résultat (Suite)

	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		61
Sur opérations en capital	6 339	3 610
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	6 339	3 671
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		8 660
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	268	
TOTAL VI	268	8 660
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	6 071	-4 989
Participations des salariés aux résultats	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	77
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	346 574	325 738
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	352 618	336 000
EXCEDENT OU DEFICIT	-6 044	-10 262
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature	17 889	17 201
Bénévolat	1 797	1 727
TOTAL	19 686	18 928
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens	17 889	17 201
Prestations en nature		
Personnel bénévole	1 797	1 727
TOTAL	19 686	18 928

ANNEXE

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total du bilan avant répartition est de 231 906 Euros, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de : -6 044 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

PRESENTATION GENERALE

Activité de l'Association :

L'association a pour objet :

- *d'assurer la gestion du service de placement familial et collectif, conformément à la réglementation en vigueur,*
- *d'assurer l'animation du service,*
- *de collaborer à la mise en place d'autres équipements de même ordre tels que crèche collective,*
- *de collaborer avec les équipements existants sur le quartier.*

Lieu d'exploitation de l'activité de l'Association :

Son siège social est situé au 30 avenue du Point du Jour à Lyon 5ème.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

- | | |
|--------------------------------------|-------------|
| • Logiciels | 3 ans, |
| • Agencements et aménagements | 5 à 10 ans, |
| • Matériel de bureau et informatique | 5 ans, |
| • Mobilier | 5 à 10 ans. |

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement octroyées à l'association sont enregistrées conformément à l'article 312-1 du règlement ANC n°2014-03, dans le compte 131000 "Subventions d'investissement", avec reprise au compte de résultat au rythme de l'amortissement des biens financés, dans le compte 777000.

Le solde disponible au 31 décembre 2023 s'élève à 14.747,38 euros et se décompose de la manière suivante :

- CAF 2019 pour une subvention de 14 878 €. Le montant restant à rapporter au résultat jusqu'en 2024 est de 1 311.13 euros.
- CAF 2022 pour une subvention de 17 798 €. Le montant restant à rapporter au résultat jusqu'en 2028 est de 11 929.25 euros.
- CAF 2023 pour une subvention de 1 507 €. Cette subvention concerne des travaux qui n'ont pas encore débuté à la clôture.

Provision pour risques et charges

Aucune provision pour risques et charges n'a été constituée à la clôture de l'exercice.

Engagements de départ à la retraite

Les engagements de l'entité en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés ne sont pas constatés sous forme de provision.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective prorata temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans en tenant compte des éléments suivants :

- paramètres propres à chacun des salariés de l'entité (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),
- données spécifiques de l'entité (convention collective, hypothèse de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisionnel du personnel et taux de charges sociales),
- taux d'actualisation retenu à 3,30%.

Le montant ainsi obtenu, majoré des charges patronales, s'élève à 8 803 euros.

Contributions volontaires en nature

L'association bénéficie d'une mise à disposition gratuite de locaux de la part de Ville de Lyon valorisée à 17.889 euros.

La valorisation du bénévolat au titre des activités de l'exercice fait l'objet d'une estimation de 156 heures. La valorisation de ce bénévolat à un taux horaire du SMIC de 11.52€/heure correspond à un montant de 1.797 euros.

Régime fiscal

L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun.

Rémunérations versées à certains dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006, le montant total des rémunérations pour l'exercice clos le 31/12/2023 versées aux trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles et salariés de l'association, s'élève à 0 euros.

Etat des immobilisations

CADRE A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations		
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements	
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	25 536			
TOTAL	25 536			
Terrains				
Constructions :				
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
- Générales, agencements et aménagements constructions				
Installations :				
- Techniques, matériel et outillage	7 195		3 173	
- Générales, agencements et aménagements divers	74 585			
Matériel :				
- De transport				
- De bureau et informatique, mobilier	15 579			
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL	97 360		3 173	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres :				
- Participations				
- Titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	95			
TOTAL	95			
TOTAL GENERAL	122 991		3 173	
CADRE B	Diminutions		Valeur brute des immos en fin d'exercice	Réévaluation légale ou éval. par mise en équival.
	Virement	Cession		Valeur d'origine des immos en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles			25 536	
TOTAL			25 536	
Terrains				
Constructions :				
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
- Gales, agencts et aménagt. const.				
Installations :				
- Techniques, matériel et outillage	499		9 869	
- Gales, agencts et aménagt. divers			74 585	
- De transport				
Matériel :				
- De bureau et informatique, mobilier			15 579	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL	499		100 034	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres :				
- Participations				
- Titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			95	
TOTAL	95		95	
TOTAL GENERAL	499		125 665	

'Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels'

Etat des amortissements

CADRE A - Situations et mouvements de l'exercice	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminu.	Montant en fin d'exercice		
Frais d'établissement et développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres postes d'immobilisations incorporelles	25 536			25 536		
TOTAL	25 536			25 536		
Terrains						
Constructions - Sur sol propre						
: - Sur sol d'autrui						
Installations générales, agencements et aménagements des constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriel	5 177	1 207	499	5 884		
Installations générales, agencements et aménagements divers	44 075	9 025		53 101		
Matériel de transport						
Matériel de bureau et informatique, mobilier	12 354	1 685		14 039		
Emballages récupérables et divers						
TOTAL	61 606	11 917	499	73 024		
TOTAL GENERAL	87 142	11 917	499	98 560		
CADRE B - Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires	Dotations			Reprises	Mouvement net des amort. à la fin de l'exercice	
	Différentiel de durée	Mode Amort. fiscal dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode Amort. fiscal dégressif	Amort. fiscal exceptionnel
Frais d'établissement et dvp.						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres postes d'immo. incorp.						
TOTAL						
Terrains						
Constructions - Sur sol propre						
: - Sur sol d'autrui						
Inst. gales, agenc. et aménag. des construc.						
Inst. tech. mat. et outil. indus.						
Inst. gales, agenc. et aménag. divers						
Matériel de transport						
Mat. de bureau et info. mob.						
Emballages récup. et divers						
TOTAL						
Frais d'acq. de titres de particip.						
TOTAL GENERAL						
	DOTATIONS NON VENTILEES	REPRISES NON VENTILEES	TOTAL GENERAL NON VENTILE			
CADRE C - Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dot. exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice		
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des obligations						

Etat des créances

CREANCES	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	95		95
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés	2 633	2 633	
Reçues sur legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	53 353	53 353	
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	333	333	
Charges constatées d'avance	544	544	
	TOTAL	56 959	56 863
			95

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

Commentaire

Etat des dettes

DETTES	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses				
Fournisseurs et comptes rattachés	9 758	9 758		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	14 061	14 061		
Sécurité sociale et autre organismes sociaux	12 442	12 442		
Impôts sur les bénéfices	77	77		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et assimilés	2 545	2 545		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	38 883	38 883		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

Commentaire

Variation des fonds propres 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves	113 319				113 319
Report à nouveau	81 262	-10 262			71 001
Excédent ou déficit de l'exercice	-10 262	10 262		6 044	-6 044
Situation nette	184 320			6 044	178 275
Dotations consommables					
Subventions d'investissement	19 579		1 507	6 339	14 747
Provisions réglementées					
TOTAL	203 899		1 507	12 383	193 023

Commentaire

Tableau de mouvements des subventions d'investissement

Nature des subventions	Affectation	Montant à l'origine	Report au résultat de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
CAF 2019 - MOBILIERS ENFANTS	14 878	3 351	2 040	1 311
CAF 2022 - RENOVATION SALLE DE BAIN/CUI	17 798	16 228	4 299	11 929
CAF 2023 - SALLE DE BAIN ADULTE	1 507			1 507
TOTAL	34 183	19 579	6 339	14 747

Contributions volontaires en nature

	Répartition par nature de charge	
	31/12/2023	31/12/2022
	Débit	Débit
860 - Secours en nature (alimentaire, vestimentaires,...)		
	TOTAL	
861 - Mise a disposition gratuite de biens (locaux, matériel,...)		
Locaux ville de Lyon	17 889	17 201
	TOTAL	17 889
862 - Prestation		
	TOTAL	
864 - Personnel bénévole		
Bénévolat	1 797	1 727
	TOTAL	1 797
	TOTAL GENERAL	19 686
		18 928
	Répartition par nature de ressources	
	31/12/2023	31/12/2022
	Crédit	Crédit
870 - Dons en nature		
	TOTAL	
871 - Prestation en nature		
Locaux ville de Lyon	17 889	17 201
	TOTAL	17 889
875 - Bénévolat		
Bénévolat	1 797	1 727
	TOTAL	1 797
	TOTAL GENERAL	19 686
		18 928



ASS. AU COCON DE L'OUEST

Association régie par la loi du 1^{er} janvier 1901
Siège social : 30 avenue du point du jour - 69005 LYON

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Lyon, le 29 mars 2024

Le commissaire aux comptes

EKYLIS AUDIT

Anthony PETER